

TRAME VERTE ET BLEUE

POUR UNE MISE EN ŒUVRE AMBITIEUSE

NOTE DE LA FEDERATION FRANCE NATURE

ENVIRONNEMENT - 24/02/16

PREAMBULE

Depuis les alertes des années 70 sur la destruction de la nature, la préservation de la biodiversité est devenue progressivement un enjeu de société. Des politiques spécifiques ont été peu à peu construites pour protéger les espèces et les habitats.

Aujourd'hui, de nombreux outils permettent de préserver et gérer les milieux naturels, de nature réglementaire (parcs nationaux, réserves naturelles nationales et régionales, etc.), conventionnelle (baux emphytéotiques par exemple), contractuelle (contrats Natura 2000) ou de maîtrise foncière (acquisition par le Conservatoire du Littoral ou les Conseils Généraux via la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles).

Cependant, la préservation de la biodiversité, par le biais de la protection des espèces ou la conservation de quelques milieux naturels remarquables, peut montrer parfois des limites, voire même échouer, du fait des nuisances (pollutions, invasion biologiques, etc.) et des perturbations liées aux activités humaines (fragmentation, destruction et réduction des milieux naturels) que subissent les écosystèmes.

Dès les années 1970, la communauté scientifique a montré l'importance de « zones noyau » d'une superficie minimum et de leur connectivité pour effectivement assurer la conservation de la biodiversité.

Les réseaux écologiques cherchent à maintenir et restaurer les fonctionnalités des écosystèmes et les dynamiques des espèces par la connexion linéaire ou en pas japonais d'entités naturelles cohérentes et d'éléments du paysage. Ils apportent en cela une réponse ambitieuse et de long terme aux problématiques de conservation du patrimoine naturel. La politique associée permet de trouver la cohérence, la stratégie et l'efficacité dans les mesures de préservation de la nature.

C'est pourquoi, de nombreux pays se sont engagés à mettre en œuvre des réseaux écologiques, que ce soit à l'échelle internationale ([Convention sur la Diversité Biologique](#)), européenne (Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et des paysages et son réseau écologique paneuropéen), communautaire ([Réseau Natura 2000](#) ; [infrastructure verte](#)) et nationale (en France, la [Stratégie Nationale pour la Biodiversité](#)).

En 2007, les partenaires du Grenelle de l'Environnement ont compris tout l'intérêt de la mise en place d'un réseau écologique en France et se sont accordés sur la création de la trame verte et bleue (TVB).

Il s'agit ainsi d'assurer et de rétablir les continuités écologiques constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant de préserver, gérer et restaurer la fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces et d'assurer les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les différents habitats dont elles ont besoin au cours de leur cycle de vie. La TVB vise aussi à maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons.

LA POLITIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

La [Trame verte et bleue \(TVB\)](#) est un outil de préservation de la biodiversité ainsi que d'aménagement du territoire ([article L371-1 du code de l'environnement](#)).

C'est aussi une politique structurante de transition écologique qui doit mettre en synergie les différentes politiques sectorielles¹ (aménagement/cadre de vie, agriculture, sylviculture, transport, énergie, santé, etc.) pour orienter les activités humaines vers des pratiques compatibles avec la biodiversité et éviter l'étalement urbain, au bénéfice de nos sociétés. La TVB constitue aussi un outil pour aider à atténuer les effets des changements climatiques, notamment en préservant les services écosystémiques.

Des [orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques](#) ont été publiées par décret.

Des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui constituent la traduction régionale de la TVB, ont été élaborés et adoptés (sauf en Picardie) en métropole. En Corse, la TVB s'appuie sur un volet spécifique du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et en Outre-Mer, sur un volet spécifique du schéma d'aménagement régional (SAR).

Le SRCE a été adopté dans les régions métropolitaines suivantes : [Alsace](#), [Aquitaine](#), [Auvergne](#), [Bourgogne](#), [Bretagne](#), [Centre](#), [Champagne-Ardenne](#), [Franche-Comté](#), [Ile-de-France](#), [Languedoc-Roussillon](#), [Lorraine](#), [Limousin](#), [Midi-Pyrénées](#), [Nord-Pas-de-Calais](#), [Basse-Normandie](#), [Haute-Normandie](#), [Pays-de-la-Loire](#), [Poitou-Charentes](#), [PACA](#) et [Rhône-Alpes](#). Par ailleurs, le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, valant SRCE, a été adopté par décret publié au [JO du 06/12/15](#).

En outre-mer, le SAR comportant un volet SRCE est en cours d'adoption pour la Guyane. Les travaux sont en cours dans les autres régions (Guadeloupe, La Réunion, Martinique, Mayotte). La TVB ne s'applique pas dans les "pays et territoires d'outre-mer".

¹ La cohérence des politiques publiques est une des lignes directrices de la trame verte et bleue

L'objectif de cette politique est, d'une part, d'identifier les continuités écologiques de la TVB dans les documents d'urbanisme pour éviter et maîtriser l'urbanisation et, d'autre part, d'utiliser les différents outils de gestion existants pour garantir leur fonctionnalité écologique.

Cependant, la mise en place d'un tel réseau écologique est complexe à appréhender, car elle fait appel à la fois des considérations scientifiques et stratégiques (aménagement du territoire, etc.) et nécessite de mettre en cohérence différentes politiques sectorielles. Ainsi, [un centre de ressource TVB](#) a été créé pour aider à la mise en œuvre de la TVB (état d'avancement, guides, retours d'expériences, etc.).

En matière de gouvernance, un comité national TVB et des comités régionaux TVB ont été créés.

Ainsi, pour France Nature environnement, la TVB constitue un pilier majeur et dynamique des politiques publiques de préservation de la biodiversité. Cependant, la réforme territoriale de 2015 risque de conduire à une régression des ambitions de la TVB.

LE PLAIDOYER DE FNE EN FAVEUR DE LA TVB

Que se soit lors de son congrès de 1995 sur la protection de la nature, lors de la politique des schémas de services collectifs en 2001 ou encore via son implication dans la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000, FNE a plaidé pour la mise en place d'une politique nationale ambitieuse concernant les réseaux écologiques.

À partir de 2006, FNE a apporté une contribution plus précise sur la constitution d'un véritable réseau écologique national en France métropolitaine, à la hauteur des enjeux écologiques de notre territoire et du patrimoine naturel qu'il abrite encore. À partir de la réalisation d'un recueil d'expériences menées en Europe et en France sur ce sujet (PAVARD I., mai 2006), la fédération a ainsi proposé une méthode d'identification des différents espaces constitutifs du réseau (PAVARD I. & PAQUIN M., novembre 2006), reposant sur le classement des ZNIEFF de type I (seul inventaire territorial du patrimoine naturel disponible) selon des facteurs et des critères prédéfinis.

Après avoir testé cette méthode (Collectif réseau FNE, juin 2007), la fédération a poursuivi ses réflexions sur le sujet et a proposé la création du "réseau écologique national" dans le cadre du Grenelle de l'environnement (juillet 2007).

Cette proposition s'est concrétisée par l'engagement n°73 du Grenelle de l'Environnement, visant à créer la trame verte et bleue (octobre 2007). La fédération a participé activement au comité opérationnel (COMOP) n°11 chargé de définir les modalités de mise en œuvre de la trame verte et bleue et a diffusé des contributions écrites présentant ses propositions et ses réflexions.

La fédération s'est aussi mobilisée lors des débats et du vote des lois Grenelle (2009-2010) pour qu'elle comporte des dispositions ambitieuses pour la TVB afin de répondre aux enjeux liés à la biodiversité. La fédération regrette toutefois vivement que la loi n'ait pas donné un niveau d'opposabilité suffisant à la trame verte et bleue.

La fédération est membre du Comité national « Trames verte et bleue », installé le 18 octobre 2011. Elle est représentée par Serge URBANO, qui assure la vice-présidence de ce comité.

La fédération poursuit son action pour faire de la TVB un outil efficace de préservation de la biodiversité dans les territoires et un "grand projet" national. Depuis 2013, FNE réalise un rapport annuel sur l'état d'avancement et le contenu des SRCE, PADDUC et des SAR.

En 2015, FNE est intervenue au moment du vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, pour éviter toute régression du dispositif TVB. La fédération poursuit son plaidoyer en 2016 notamment par rapport au projet d'ordonnance précisant les modalités de cette réforme territoriale.

DOCUMENTS A CONSULTER OU A TELECHARGER

Communiqué de presse du 02/07/15

[Le droit de l'environnement continue à régresser !](#)

Communiqué de presse du 25/06/15

[La Trame verte et bleue va-t-elle disparaître ?](#)

Note FNE du 03/02/14

[Trame verte et bleue : présentation du cadrage national pour le schéma régional de cohérence écologique](#)

Communiqué de presse du 23/01/2014

[Trame verte et bleue : le dispositif national enfin complété](#)

Décret du 20/01/2014

[Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques adoptées](#)

Appel à participation des citoyens et des citoyennes : communiqué de presse du 29/11/2011

[Consultation publique : La Trame verte et bleue doit devenir un "grand projet" national](#)

Communiqué de presse du 17/10/2011

[Faire de la Trame verte et bleue un "grand projet" national](#)

Communiqué de presse du 26/01/2011

[Réunion du Comité de suivi Grenelle : FNE dresse son bilan d'étape](#)



Communiqué de presse du 14/09/2010

[Trame verte et bleue : réussir une nouvelle donne pour la préservation de la biodiversité dans les territoires](#)

Communiqué de presse du 30/06/2010

[Grenelle de l'environnement : place à l'action](#)

Communiqué de presse du 11/02/2010

[Un progrès pour la trame verte et bleue](#)

Communiqué de presse du 09/02/2010

[Faire de la TVB un outil efficace, c'est maintenant !](#)

Communiqué de presse du 25/11/2009

[La trame verte et bleue : un gadget ou un outil fort ?](#)

Communiqué de presse du 05/10/2009

[Trame verte et bleue dans la loi Grenelle II : impasse ou libre circulation pour la biodiversité ?](#)

Communiqué de presse du 23/07/09

[Loi Grenelle 1 : enfin adoptée, retour sur un an au Parlement](#)

Communiqué de presse du 15/07/09

[Trame Verte et Bleue : attention danger](#)

Communiqué de presse du 07/01/09

[Grenelle 2 : faisons passer les clignotants de la crise du rouge au vert !](#)

Congrès de la fédération France Nature Environnement, des 12 et 13 mars 2009

[Les actes du 33ème congrès FNE concernant la Trame verte et bleue](#)

Contributions FNE lors du COMOP TVB

- [Contribution pour une mise en œuvre rapide de la TVB, 3p. - Juillet 2009](#)

- [Les choix stratégiques indispensables pour réussir la TVB, 3p. - Mars 2009](#)

- [Comment organiser la mise en œuvre de la trame verte et bleue, volet scientifique, 30p. - Novembre 2008](#)

- [Les fondamentaux pour un texte de loi TVB acceptable, 5p. - Septembre 2008](#)

- [Note de réflexion pour la gestion de la TVB, 7p. - Juillet 2008](#)

- [Propositions législatives pour la TVB, 12p. - Juillet 2008](#)

- [Note FNE pour l'introduction de la Trame verte et bleue \(TVB\) dans le droit, à l'attention des membres du comité opérationnel TVB du Grenelle de l'environnement, 13p. - Mai 2008](#)

Rapports FNE sur le réseau écologique national

- [Collectif réseau FNE \(Juin 2007\) - Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National - Test de la méthodologie proposée par la fédération France Nature Environnement, France Nature Environnement, 148p.](#)

- [Résumé des deux rapports précités](#)



- PAVARD I. & PAQUIN M., novembre 2006 - Contribution à la constitution du Réseau Écologique National - Réflexions sur la constitution d'un réseau écologique en France, France Nature Environnement, 156p.
- PAVARD I., mai 2006 – Contribution à la constitution du Réseau Écologique National - Bilan de l'historique et des expériences de réseau écologique en Europe, France Nature Environnement, 239p.